

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAC 7 Subventions (196.000 euros) à trente cinq associations au titre de l'aide à la diffusion pour des projets de spectacle vivant à Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 35 associations et organismes pour 35 projets distincts de diffusion au second semestre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Concernant les projets de théâtre

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Association Théâtre du Prisme 6 place du 4 septembre 62400 BETHUNE pour le spectacle Constellations, présenté au Théâtre de l'Aquarium du 30 janvier au 18 février. 184153 ; 2018_00281.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Eulalie 14 bis rue des Fosses Louis VIII 76000 ROUEN pour le spectacle Nos Educations sentimentales, présenté au Théâtre 13 du 11 janvier au 18 février. 19562 ; 2018_00226.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Java Vérité 87 rue de la colline BP3719 54097 NANCY CEDEX pour le spectacle Le menteur, présenté au Théâtre de la Tempête du 18 janvier au 18 février. 189590 ; 2018_00361.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Léla 58 rue André Ribaud 18100 VIERZON pour le spectacle Seasonal affective disorder, présenté au Lucernaire du 14 février au 31 mars. 18619 ; 2018_00363.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association El Ajouad (Les Généreux) 0 rue Sainte Barbe Pavillon Sainte Barbe 71200 Le Creusot pour le spectacle Mille Francs de récompense, présenté au Théâtre de l'Aquarium du 22 mars au 8 avril. 189573 ; 2018_00307.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association En Votre Compagnie 101 avenue du Général Leclerc 75685 Paris Cedex 14 pour le spectacle Bourrasque, présenté au Théâtre de la Tempête du 16 mars au 15 avril. 70481 ; 2018_00367.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Idiomécanic Théâtre 31 rue des Bourdonnais 75001 PARIS pour le spectacle Un démocrate, présenté au Théâtre de la Reine Blanche du 15 mai au 23 juin. 20346 ; 2018_00369.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association LA COMETE ! 20 rue Raymond Lefèbvre 94250 Gentilly pour le spectacle Le bal, présenté au Monfort du 15 mai au 9 juin. 188610 ; 2018_00373.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Les Sans Cou 97 rue Lemercier 75017 PARIS pour le spectacle Le Maître et Marguerite, présenté au Théâtre de la Tempête du 10 mai au 10 juin. 20312 ; 2018_00398.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie la part des anges 32 rue de l'hôpital 76000 Rouen pour le spectacle Les bijoux de pacotille, présenté au Théâtre Paris Villette / Théâtre du Rond Point du 16 au 20 janvier / 6 au 31 mars. 57081 ; 2018_0074.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Adesso e Sempre 42 rue Adam de Craponne 34000 MONTPELLIER pour le spectacle Le quatrième mur, présenté au Théâtre Paris-Villette du 11 au 31 mai. 189782 ; 2018_02581.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'organisme danois Nordisk Theaterlaboratorium/Odin Teatret c/o BOX 1283 Særkærparken 144 -7500 Holstebro pour le spectacle L'arbre, présenté au Théâtre du Soleil du 8 au 19 mai. 185731 ; 2018_00272.

Concernant les projets de danse

Article 13 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association 1 des Si 9 rue du Bougney 25000 Besançon pour le spectacle 2#DAMON, présenté à l'Etoile du Nord les 24, 25 et 26 mai. 189581 ; 2018_00293.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association La Fronde 10 rue Richard Lenoir 75011 Paris pour le spectacle Hymen Hymne, présenté à l'Atelier de Paris Carolyn Carlson les 15 et 16 février. 186112 ; 2018_02684.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Aubervilliers Bande Comédie 15 rue Louis Bonnet 75011 Paris pour le spectacle De quoi sommes-nous faits !, présenté à l'Atelier de Paris Carolyn Carlson les 16 et 17 mars. 189836 ; 2018_02962.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Contour Progressif 65 rue Meurein 59000 Lille pour le spectacle La maladresse, présenté à l'Atelier de Paris Carolyn Carlson du 15 au 16 février. 189892 ; 2018_06017.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à la société Centro de Documentação e Pesquisa em Dança do Rio de Janeiro pour le projet Dança em Trânsito Paris, présenté aux Récollets les 9 et 10 juin 2018. 188779 ; 2017_07139.

Concernant les projets de diffusion jeune public

Article 18 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association AIE AIE AIE 3 rue de Lorraine 35000 RENNES pour le spectacle Fulmine, présenté au Théâtre Dunois du 4 au 15 avril. 189614 ; 2018_00295.

Article 19 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association AK entrepôt 89 boulevard Edouard Prigent 22000 Saint-Brieuc pour le spectacle En UN éclat, présenté au Théâtre Dunois du 16 au 28 mai. 54721 ; 2018_00296.

Article 20 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Les ateliers du spectacle 10 bis rue Bisson 75020 Paris pour le spectacle Tremblez, machines ! & animalépique, présenté au Théâtre Dunois du 7 au 18 mars. 16207 ; 2018_00397.

Article 21 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association ZIC Z'ART 7 rue Bertrand Robidou 35000 RENNES pour le spectacle De l'autre côté d'Alice et Tout près d'Alice, présenté au Théâtre Dunois du 13 au 22 juin. 189642 ; 2018_00384.

Article 22 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association L'Amin Compagnie Théâtrale 9 chemin du Clotay 91350 GRIGNY pour le spectacle Mirad, un garçon de Bosnie, présenté au Théâtre Dunois du 30 mai au 10 juin. 89741 ; 2018_00463.

Article 23 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Vaguement Compétitifs 89 rue Pasteur 62540 MARLES-LES-MINES pour le spectacle Pourquoi les riches ?, présenté au Théâtre Dunois du 19 au 30 mars. 188806 ; 2018_02853.

Concernant les projets Cirque, Marionnettes, Arts de la rue, Mime et Geste et Pluridisciplinaires

Article 24 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Collectif du Prélude 21 rue Ligner 75020 Paris pour le spectacle Route 1, présenté aux Nocturbaines (20e) du 15 au 18 juin. 189618 ; 2018_00335.

Article 25 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Deuxième groupe d'intervention 21 boulevard de Stalingrad ter 92240 MALAKOFF pour le spectacle Vies parallèles, présenté dans le cadre de la saison de printemps 2018 2r2c du 7 au 9 juin. 189652 ; 2018_00393.

Article 26 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Defracto 33 rue Pierre et Marie Curie 92140 Clamart pour le spectacle Dystonie, présenté au Carreau du Temple dans le cadre des Rencontres du Jonglage les 21 et 22 avril. 42361 ; 2018_00366.

Article 27 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Les choses de rien 68 rue de la Villette 75019 PARIS pour le spectacle Bienheureux sont ceux qui rêvent debout sans marcher sur leurs vies, présenté au Théâtre de la Cité Internationale du 11 au 16 janvier. 182555 ; 2018_00330.

Article 28 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Cie la Bande Passante 10 quai Paul Wiltzer 57000 Metz pour le spectacle Vies de Papier, présenté au Mouffetard- Théâtre de la Marionnette à Paris du 11 au 27 janvier. 187683 ; 2018_00303.

Article 29 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La main de l'homme Chez Mathilde Bonhomme Hasewaga 330 avenue de Colmar 67100 Strasbourg pour le spectacle Humanoptère, présenté au Monfort du 2 au 17 février. 189387 ; 2018_00285.

Article 30 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'Association les singuliers 24 rue Robespierre 93100 Montreuil pour le spectacle Entre, présenté au Monfort du 15 au 18 mars. 187644 ; 2018_00354 ;

Article 31 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Quartet Buccal 133 boulevard de Fontainebleau 91100 CORBEIL ESSONNE pour le spectacle Le Ciném'a Capella, présenté dans le cadre du Printemps des rues et des Nocturbaines les 26 et 27 mai et du 15 au 18 juin. 178881 ; 2018_00400.

Article 32 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de la Suspension 3 passage Piver 75011 Paris pour le spectacle Four Corners of a square with its Center Lost, présenté au Cirque Electrique du 15 au 30 janvier. 189597 ; 2018_00333.

Article 33 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association La main d'œuvres 791 rue Roger Salengro 80450 CAMON pour le spectacle Variations sur un départ, présenté au Théâtre Dunois du 9 au 14 janvier. 182480 ; 2018_00411.

Article 34 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association LE TEMPS VIVRE Compagnie Théâtrale 9 rue de Strasbourg 92700 COLOMBES pour le spectacle Retour à Ithaque, présenté au Local du 1er au 4 juin. 189538 ; 2018_00378.

Article 35 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Théâtre du cristal 13 allée du stade-Maison des associations 95610 ERAGNY SUR OISE pour le spectacle Loin du Ciel, présenté au Théâtre aux Mains Nues du 17 au 27 janvier. 20395 ; 2018_02976.

Article 36 : La dépense correspondante, soit 196.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, chapitre 65, nature 65748, rubrique 316.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO